Les honorables députés du parti du Ralliement des créditistes et du parti du Crédit Social demandent que la Chambre se préocupe des affaires de la nation. Eh bien, nous leur disons que nous sommes exactement du même avis qu'eux, et ils n'ont qu'une chose à faire, c'est de demander à l'honorable ministre de la Justice de porter des accusations, ici, à la Chambre.

Nous ne voulons pas que les accusations soient portées par délégation, par la voix des journaux, mais bien ici à la Chambre car, personnellement, je ne veux pas siéger dans cette Chambre avec qui que ce soit qui constitue un risque de sécurité nationale. S'il y a une telle personne dans cette Chambre, eh bien, que l'honorable ministre la nomme, et alors les autres honorables députés, et lui-même, pourront continuer à siéger ici.

Depuis des années, les honorables députés d'en face, particulièrement ceux de la province de Québec, accusent le parti conservateur de vouloir créer du scandale. Eh bien, je leur demande aujourd'hui: Qui cherche le scandale? Nous prenons tous les moyens possibles pour découvrir s'il existe un scandale, et vous n'avez même pas le courage de vous lever et de porter des accusations.

Eh bien, monsieur l'Orateur, si le parti libéral croit que c'est là la façon de rehausser le prestige de la province de Québec au sein de cette nation, ils sont dans la mauvaise voie.

Il y a assez longtemps que nous, de la province de Québec, sommes accusés par toute la nation! Aujourd'hui nous avons le spectacle d'un ministre de notre province, qui n'a pas le courage de se lever et de porter des accusations.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est temps que nous en finissions avec cela. Je demande et j'implore l'honorable ministre de la Justice de régler cette question une fois pour toutes en se levant à la Chambre et en portant des accusations directes, et non pas en faisant des allégations ou autres déclarations par la voix des journaux.

• (5.30 p.m.)

[Traduction]

Une voix: Il est six heures.

- M. Knowles: Six heures. Voyons, voyons.
- M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens encore une fois à demander aux députés l'autorisation de déclarer qu'il est six heures, s'il y a consentement unanime.
- M. Nielsen: Nous consentirions à déclarer qu'il est six heures, à condition que la question de privilège ne perde pas sa place lundi.
- M. l'Orateur: Le député sait que la présidence ne peut donner pareille assurance. Il

ence ne peut donner pareille assurance. I

serait normal que nous procédions ainsi, mais je ne crois pas devoir donner une assurance de cette sorte au député du Yukon.

M. Ian Wahn (Saint-Paul): Pendant deux jours, moi-même et d'autres députés avons siégé ici, tranquilles, pendant que montaient la confusion et l'indignation. Pendant deux jours, des attaques ont été dirigées contre le ministre de la Justice pour des remarques qu'il a faites hors de la Chambre, à une conférence de presse, et aussi à la Chambre. Je tiens à rappeler aux vis-à-vis que les observations faites par le ministre de la Justice hors de la Chambre ne sont pas protégées par l'immunité parlementaire; ceux donc qui estiment que ces observations leur ont fait du tort ont parfaitement le droit de recourir à la justice. S'ils estiment avoir été calomniés, c'est ce qu'ils peuvent faire. Je reconnais qu'il s'agit d'une question grave et qu'en plus de ce droit de recourir aux tribunaux, ils ont le droit de prendre les mesures qui s'imposent à la Chambre. Il reste qu'ils ne veulent pas prendre ces mesures.

Hier, trois motions ont été présentées, toutes irrégulières, et tenues irrecevables par la présidence. J'ai beaucoup de respect pour les connaissances du Règlement de certains députés de l'autre côté de la Chambre. Je suis sûr que certains d'entre eux savent fort bien en quels termes il faudrait formuler la motion s'ils estiment avoir été calomniés par le ministre de la Justice. Si les vis-à-vis estiment avoir été calomniés, qu'ils présentent une motion en ce sens et la mettent aux voix. Sinon, qu'ils se taisent.

Une voix: Quelle motion?

M. Wahn: Me reportant pendant un instant aux observations faites par le ministre, à la Chambre, au sujet du chef de l'opposition, permettez-moi de dire qu'elles étaient très précises. Ces observations ne sauraient être critiquées sous ce rapport. Elles étaient au point. Si elles ont porté atteinte aux privilèges de cette Chambre, qu'on présente une motion. Nous avons passé la journée ici. La présidence a invité les membres de l'opposition à plusieurs reprises à formuler la motion pertinente. Aucun d'entre eux n'a essayé de le faire. Pourtant, ils ne peuvent dire qu'ils ignorent quelle serait la motion pertinente à proposer.

L'hon. M. Churchill: Le député me permetil de lui poser une question? Le député croitil qu'il n'y a pas eu violation des droits et privilèges des députés? Qu'en pense-t-il?